

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 juin à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgane, Maire de la commune.

Présents : Olgane Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Cohen Jean-Philippe, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Alègre Carlos, Richon Isabelle, Valancony Tiphaine, Plenet Jaouen, Mantelin Julien,

Absents excusés : Bayon Marguerite, pouvoir à Richon Isabelle, Lebailly Laurence, Boutoumit Amina, Delattre Nicolas, Besset Grégory, Auternaud Audrey, Boyer Anne, pouvoir à Caule Suzanne, Martin Grégoire,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 **Présents :** 15 **Pouvoirs :** 2 **Votants :** 17

D2023-039 – Convention d'occupation à titre précaire – Locaux mis à disposition du RAM par la commune

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, qui rappelle qu'il convient de régulariser une situation qui existe depuis plusieurs années, avec l'occupation par le Relais Petite Enfance Pirouette, de la Maison de la Musique.

Géré par le CIAS, le Relais Petite Enfance intervient en itinérance dans 9 communes du territoire d'Annonay Rhône Agglo.

La délibération autorisera la signature d'une convention permettant la mise à disposition gratuite des locaux au CIAS et définissant les conditions d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE, l'utilisation de la Maison de la Musique par le RAM
AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation à titre précaire de ce local avec le CIAS d'Annonay Rhône Agglo.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,